

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA  
Séance du 27 juin 2023**

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

Afférents au  
Conseil  
Municipal : 19  
  
en exercice : 19  
  
Nombre de  
présents : 12  
  
Nombre de  
votants : 15  
  
Date de  
convocation  
23 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt- sept juin à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée ( a donné pouvoir à Madame PREVOST) Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur REY), - Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - -Madame SICARD Alix – Monsieur VICI Laurent  
A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI

**2023 06 59 Finances- Approbation du compte de gestion de dissolution du budget annexe Lotissement Belles Ezines**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de dissoudre le budget annexe Lotissement Belles Ezines en date du 12 avril 2022. En effet, l'intégralité des terrains ayant été vendue et les travaux étant terminés, il n'y avait plus lieu de maintenir le dit budget annexe.

Il précise que le compte de gestion du budget annexe pour l'année 2022 a été approuvé par délibération du 12 avril 2022.

Le conseil municipal est désormais invité à approuver le compte de gestion de dissolution du dit budget annexe.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,  
- approuve le compte de gestion de dissolution du budget annexe Lotissement Belles Ezines  
- autorise Monsieur le Maire à signet toutes pièces et prendre toutes mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 04/07/2023

Publiée sur le site internet le : 04/07/2023

Le GUA, le 29 juin 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

